

# PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

## INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

-----

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

-----

Par arrêté préfectoral du 26 avril 2011,

une enquête publique est ouverte du 20 juin au 22 juillet 2011, sur le territoire de la commune de SAINT AMAND SUR SEVRE, portant sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur Fabrice MERCERON relative à l'extension d'un élevage avicole pour un effectif porté à 70 800 animaux-équivalents volailles, installation qui relève des dispositions du Titre Ier du livre V du Code de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Les pièces du dossier resteront déposées à la mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE, du 20 juin au 22 juillet 2011 inclus, où le public pourra en prendre connaissance, adresser ses correspondances et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Yves PRAT, désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de POITIERS recevra les déclarations des tiers en cette mairie les :

- le lundi 20 juin 2011 de 9 h00 à 12 h00
- le mardi 28 juin 2011 de 9 h00 à 12 h00
- le jeudi 7 juillet 2011 de 9 h00 à 12 h00
- le mardi 12 juillet 2011 de 9 h00 à 12 h00
- le vendredi 22 juillet 2011 de 9 h00 à 12 h00

En cas d'empêchement de Monsieur Yves PRAT, Madame Isabelle PICHON-GUILLEUX le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du 20 juin au 22 juillet 2011 toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, il pourra être pris connaissance à la mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE ainsi qu'à la Préfecture - Bureau de l'Environnement - ☎ 05.49.08.69.57 - 05.49.08.69.58 - du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision d'autorisation ou de rejet sera prise par arrêté de la Préfète des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de Monsieur Fabrice MERCERON, « la Poitière » 79700 SAINT AMAND SUR SEVRE.

Le présent avis ainsi que le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la Préfecture.